

L’an deux mille seize, le dix neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTBERON, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry SAVIGNY.

Date de convocation : le jeudi 13 octobre 2016.

Etaient présents : Mmes et MM. Andrée ARSEGUET, Jean-Luc BELLARIVA, Noël BERAUD, Corinne BOUCHERON, Patrick CATALA, Gérard COGO, Denise ESCAFRE, Monica GARCIA, Corine GRUARIN, Céline LEFORT, Sylvie MIROUX, Eugène NKONGUE-NYOUNGOU, Bernard ROUSSET, Thierry SAVIGNY.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Pierre ESCARGUEL à Patrick CATALA, Benjamin GOUDERGUES à Thierry SAVIGNY, Amandine RUS à Denise ESCAFRE, Nadia SINNI-LAPEYRIE à Sylvie MIROUX.

Absents : Mmes et MM. Jean-Claude BRAGATO, Dominique CAILLAUD, André DEBAISIEUX, Sandrine DELMOULY, Dominique FAU.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme Corinne BOUCHERON

ORDRE DU JOUR :

Nomenclature	Objet	Décision	Page
4 – Fonction publique	2016-42 : Convention de participation en Prévoyance	Majorité absolue	
	Participation à la protection sociale complémentaire au titre de la labellisation	Ajournée	
7 – Finances locales	2016-43 : Aide financière pour un équipage du 4L Trophy	Majorité absolue	
	Aide financière à la Société des Meilleurs Ouvriers de France	Ajournée	
	2016-44 : Rénovation des coffrets de commande d’éclairage public et pose d’horloges astronomiques en vue d’une extinction de nuit ; engagement sur la participation financière de la commune	Majorité absolue	
	2016-45 : Effacement des réseaux éclairage public, basse tension et télécommunications Avenue de Neuville et Rue de Soubié ; engagement sur la participation financière de la commune	Majorité absolue	
	2016-46 : Indemnité de conseil allouée au Trésorier	Majorité absolue	
	2016-47 : Tarifs des services : modification des tarifs de la bibliothèque de Montberon	Majorité absolue	
	2016-48 : Demande de subvention pour l’équipement en chaises de la Salle Maurice Chevalier	Majorité absolue	
	2016-49 : Demande d’aide financière pour l’équipement en barrières de police	Majorité absolue	
Questions diverses	- rapport d’activité 2015 du SBHG - rapport d’activité 2015 du SDEHG		

Monsieur le Maire propose aux membres présents d’approuver le compte rendu de la dernière assemblée après lecture de tous les membres du conseil municipal.

4 – Fonction publique

4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Délibération n°2016-42 : Convention de participation en Prévoyance

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°83-634 en date du 13 juillet 1983 et n°84-53 en date du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2011-1474 en date du 8 novembre 2011,

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante que par délibération en date du 30 mars 2016, l'assemblée délibérante avait donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG31) afin de mener à bien une mise en concurrence en vue de l'obtention d'une convention de participation couvrant le risque Prévoyance, dans le cadre des dispositions du décret n°2011-1474 en date du 8 novembre 2011 et pour une durée de 6 ans (01/01/2017 – 31/12/2022).

Il précise qu'à la suite de cette mise en concurrence le groupement Gras Savoye (courtier)/Intériale (mutuelle) s'est vu attribuer ladite convention de participation.

Le Maire indique qu'il convient donc que l'assemblée délibérante se prononce maintenant sur l'adhésion au Service Convention de Participation en Prévoyance proposé par le CDG31, dans le respect des dispositions du décret précité.

Cette adhésion permettra aux agents de souscrire une couverture en prévoyance dans le cadre de ladite convention de participation en bénéficiant d'une participation de l'employeur à fixer par l'assemblée et à acquitter mensuellement lors de la paie.

Ce projet a fait l'objet d'un avis du Comité Technique du CDG31 en date du 5 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil à la majorité absolue de 18 voix « pour » :

DECIDE d'adhérer au service de Convention de Participation en Prévoyance du CDG31, en s'acquittant d'un tarif de service auprès du CDG31 fixé comme suit : 9 € par agent adhérent à la couverture Prévoyance ;

DECIDE d'adhérer à la convention de participation correspondante, et au contrat d'assurance associé, dont le titulaire est le groupement Gras Savoye (courtier)/Intériale (mutuelle) ;

DECIDE de donner accès ainsi, à tous les agents de la structure, aux couvertures proposées dans ce cadre en bénéficiant d'une participation mensuelle de la structure fixée comme suit : 10 € par agent ;

PRECISE que cette participation ne pourra être allouée que dans ce cadre exclusif comme le prévoit le décret n°2011-1474 en date du 8 novembre 2011 ;

DONNE mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents utiles à la réalisation des décisions précédemment exposées.

7 – Finances locales

7.5 Subventions

Délibération n°2016-43 : Aide financière pour un équipage du 4L Trophy

Exposé :

Monsieur le Maire indique que la Commune est sollicitée par deux jeunes étudiants de Montberon qui souhaitent participer au 4L Trophy, un Raid Aventure humanitaire dans le désert marocain pour lequel le budget total de l'équipage s'élève à 9 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil à la majorité absolue de 18 voix « pour »:

DECIDE de soutenir cette initiative à la fois sportive, humaine mais surtout humanitaire par une contribution financière de 500 € ;

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches pour réaliser la décision précédemment exposée.

Délibération n°2016-44 : Rénovation des coffrets de commande d'éclairage public et pose d'horloges astronomiques en vue d'une extinction de nuit ; engagement sur la participation financière de la commune**Exposé :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la Commune du 16 octobre dernier concernant la rénovation des coffrets de commande d'éclairage public et la pose d'horloges astronomiques en vue d'une extinction de nuit, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (11BS736) :

- Dépose des planchettes et déconnexion des départs des coffrets P7 « CROUX », P31 « LA CHENERAIE », P22 « EGLISE VIEILLE », P21 « LA CONDITE » ;
- Pose d'horloges astronomiques GPS 2 voies pour le P7 et le P31 ;
- Pose d'horloges astronomiques GPS 1 voie pour le P22 et le P21a ;
- Reconnexion des départs pour la possibilité de coupure à programmer.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA	1 384.00 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	5 113.00 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION)	2 291.00 €
Total	8 788.00 €

Le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à la majorité absolue de 18 voix « pour » :

APPROUVE le projet présenté ;

S'ENGAGE à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

Délibération n°2016-45 : Effacement des réseaux éclairage public, basse tension et télécommunications Avenue de Neuville et Rue de Soubié ; engagement sur la participation financière de la commune**Exposé :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 16 octobre dernier concernant l'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et France Télécom rues de Soubié et Neuville, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de cette opération (11AR293/294/267) :

1/ Basse tension

- Dépose du réseau aérien basse tension existant sur supports en béton armé (550 ml) et dépose des poteaux béton.
- Construction de 550 mètres de réseau souterrain basse tension en câbles HN 3x240+95 mm², HN 3x150+70 mm² et HN 3x95+50 mm².
- Reprise des branchements existants avec encastrement des coffrets en limite de propriété et tranchée gainée chez les particuliers lorsque cela est nécessaire (environ 16).

Avenue de Neuville.

- Dépose du réseau aérien basse tension existant sur supports en béton armé (100 ml) et dépose des poteaux béton.
- Construction de 120 mètres de réseau souterrain basse tension en câbles HN 3x240+95 mm², HN 3x150+70 mm² et HN 3x95+50 mm².
- Reprise des branchements existants avec encastrement des coffrets en limite de propriété et tranchée gainée chez les particuliers lorsque cela est nécessaire (environ 3).

2/ Eclairage publicRue Soubié

- Réalisation d'un réseau souterrain d'éclairage public de 500 mètres en câble 2x10² Cu U1000 RO2V, en grande partie en commun avec la Basse Tension et France Télécom.

- Fourniture et pose d'environ 17 ensembles composés chacun d'un mât cylindro-conique de 7 mètres de hauteur en acier thermo laqué équipé d'une crosse décorative d'avancée 1,25 mètre et supportant un appareil de type 'décoratif' équipé d'une lampe LED de 41 W, T°4000 K°, RAL3004.
- Pose de huit prises guirlandes calibre 3A/30mA.

Avenue de Neuville

- Réalisation d'un réseau souterrain d'éclairage public de 180 mètres en câble 2x10² Cu U1000 RO2V, en grande partie en commun avec la Basse Tension et France Télécom.
- Fourniture et pose d'environ 6 ensembles composés chacun d'un mât cylindro-conique de 7 mètres de hauteur en acier thermo laqué équipé d'une crosse décorative d'avancée 1,25 mètre et supportant un appareil de type 'décoratif' équipé d'une lampe LED de 41 W, T°4000 K°, RAL3004.
- Pose de 3 prises guirlandes calibre 3A/30mA.

3/ France Télécom

- Pose des chambres télécom et tubes PVC Ø 28 et Ø 42/45 fournis gratuitement par Orange, soit en tranchée commune avec la basse tension et l'éclairage public, soit en tranchée spécifique RD45A.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	56 819€
• Part SDEHG	220 000€
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	80 681€
Total	357 500€

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune **pour la partie télécommunication est de 71 500€**. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité absolue de 18 voix « pour » :

APPROUVE l'Avant Projet Sommaire présenté.

DECIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante.

SOLLICITE l'aide du Département pour la partie relative au réseau télécommunication.

Délibération n°2016-46 : Indemnité de conseil allouée au Trésorier

Exposé :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 18 voix « pour » :

DEMANDE le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;

DECIDE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. TOUZEAU Michel, receveur municipal ;

Délibération n°2016-47 : Tarifs des services : modification des tarifs de la bibliothèque de Montberon

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que depuis le 1er juin 2016 les 5 médiathèques présentes sur le territoire de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue proposent une offre mutualisée. Ce choix permet peu à peu de fusionner les fonds de chaque médiathèque dans un seul catalogue commun consultable depuis chacune des médiathèques.

Pour ce faire il est nécessaire d'harmoniser les tarifs des abonnements annuels pour le prêt des documents à domicile, proposés comme suit :

Type d'abonnés	Résident de la CCCB	Résident extérieurs à la CCCB
Familles (adresse identique)	15 €	20 €
Individus seuls	5 €	7 €
Étudiants (sur justificatif)	gratuit	gratuit
Demandeurs d'emplois (sur justificatif)	gratuit	gratuit
Bénéficiaires des minimas sociaux et leur famille (sur justificatif)	gratuit	gratuit
Bénévoles conventionnés avec la médiathèque	gratuit	gratuit
Collectivités publiques (crèches, écoles, collèges, maisons de retraite territoriales...)	gratuit	50 €
Organismes privés (maisons des retraites privées, clinique, associations...)	15 €	50 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à la majorité absolue de 18 voix « pour » :

APPROUVE les tarifs présentés précédemment ;

Délibération n°2016-48 : Demande de subvention pour l'équipement en chaises de la Salle Maurice Chevalier

Exposé :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'acheter des chaises pour la salle Maurice Chevalier, utilisée par le Club des 4 Saisons. En effet, depuis longtemps le club du 3^{ème} âge utilisait les chaises de la Salle Brenner (salle des fêtes) qui manquent de confort pour une utilisation quotidienne.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a décidé de valider le choix de l'entreprise UGA pour fournir ces chaises pour un montant de 899.10 € HT et demande au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une aide financière la plus élevée que possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 18 voix « pour » :

SOLLICITE Monsieur le Président du Conseil Départemental pour l'octroi d'une aide financière la plus haute que possible.

Délibération n°2016-49 : Demande d'aide financière pour l'équipement en barrières de police

Exposé :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'acheter des barrières de police pour compléter le parc existant sur la commune. En effet, les sollicitations grandissantes de mise en sécurité des sites sensibles dues aux attentats (église, bâtiments publics,...) rendent cet achat indispensable.

3 entreprises consultées pour 50 barrières : LEADER, EKIP et DIRECT pour des prix proposés respectifs de 1750.00 €, 1848.00 € et 2150.00 € pour les mêmes caractéristiques.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a décidé de valider le choix de l'entreprise LEADER pour fournir ces barrières pour un montant de 1750.00 € HT et demande au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une aide financière la plus élevée que possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 18 voix « pour » :

SOLLICITE Monsieur le Président du Conseil Départemental pour l'octroi d'une aide financière la plus haute que possible.

Questions diverses :

- Rapport d'activité 2015 du SDEHG ; présentation ;
- Rapport d'activité 2015 du SBHG ; présentation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h05.

Andrée ARSEGUET, 1^{ère} Adjointe	Jean-Luc BELLARIVA	Noël BERAUD	Corinne BOUCHERON
Jean-Claude BRAGATO	Dominique CAILLAUD	Patrick CATALA, 5^{ème} Adjoint	Gérard COGO, 2^{ème} Adjoint
Absent	Absent		
André DEBAISIEUX	Sandrine DELMOULY	Denise ESCAFRE, 3^{ème} Adjointe	Pierre ESCARGUEL
Absent	Absente		Absent, procuration à P. CATALA
Dominique FAU	Monica GARCIA, 4^{ème} Adjointe	Benjamin GOUDERGUES	Corine GRUARIN
Absent		Absent, procuration à T. SAVIGNY	
Céline LEFORT	Sylvie MIROUX	Eugène NKONGUE-NYOUNGOU	Bernard ROUSSET
Amandine RUS	Thierry SAVIGNY, Maire	SINNI-LAPEYRIE Nadia	
Absente, procuration à D. ESCAFRE		Absente, procuration à S. MIROUX	